

Rapport de la commission sur le préavis n° 656/22

Objet :	<i>Crédit cadre 2022-2026 pour le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public</i>
Date et heure de la séance :	1 ^{er} décembre 2022 – 18h30 – 20h15
Lieu de la séance :	<i>Salle du greffe</i>
Président(e) :	Natacha Stucki
Membres de la commission présents :	Armanda Cotter, Sébastien Dériaz, Fabio Garcia et Pavel Pospisil
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun
Représentants de la Municipalité :	Mme Evelyne Perrin, municipale, M. Yvan Becker, technicien en génie civil, employé de la Commune de Grandson

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour débiter, la commission remercie Mme Evelyne Perrin et M. Yvan Becker pour leur disponibilité, leurs explications et la clarté des réponses apportées à nos questions.

Il est indéniable que la volonté première de ce préavis est d'améliorer, optimiser et moderniser l'éclairage public au vu des lacunes actuelles et de la vétusté de certains lampadaires. Cette vétusté engendre une grande consommation énergétique, des coûts supplémentaires sans oublier une accentuation de la pollution lumineuse.

Des analyses ont donc été effectuées sur le parc actuel et un plan d'action établi. Beaucoup de transformations sont à réaliser et l'enjeu est de taille, il prendra du temps.

Le but premier est que le 90 % des lampadaires soient pourvus de LED et que l'éclairage dynamique (éclairage par détection) soit maximisé. Des extinctions nocturnes complètes sont également prévues.

Aujourd'hui, des abaissements de lumières voire extinctions nocturnes « par tronçons » sont déjà réalisés sur la commune.

L'idée est de tester ceci en temps réel et d'ajuster ce qui doit l'être en tenant compte de tous les paramètres dont, par exemple, la limitation voire élimination de la pollution lumineuse. Tel a été le cas à la Croix du Bochet où 3 lampadaires sur 10 ont été complètement éteints. Ceci permet également une accoutumance progressive de chacune et chacun à ces nouvelles mesures.

Ces actions sont annoncées par le biais de pancartes signalétiques au début des tronçons choisis ; pancartes qui avisent le citoyen tant sur la durée de l'action et les horaires, mais qui suggèrent également de donner son avis, ses remarques par le biais d'une adresse courriel inscrite sur cette dernière. Peu de retours négatifs ont eu lieu à ce jour selon M. Becker.

La commission salue cette manière de communiquer mais suggère cependant de modifier les pancartes en y rajoutant un numéro de téléphone dans le but de permettre à chacune et chacun de s'exprimer de la manière qu'il souhaite.

Rapport de la commission sur le préavis n° 656/22

Nous avons ensuite abordé le volet lié aux économies financières et énergétiques.

Le tableau du préavis démontre que dès 2023 nous économisons tant de l'énergie que de l'argent et ce de manière croissante jusqu'en 2028.

Dès 2028, les contrats de maintenance pourront être revus à la baisse suite à la mise en œuvre du présent préavis. Ceci entraînera une réduction sur le budget de l'entretien annuel.

Aujourd'hui, la crise énergétique, entre autres, nous obligent à opérer un grand virage dans nos habitudes. Tout comme sur d'autres thématiques, notre Municipalité a à cœur de communiquer et accompagner ses citoyens vers ce changement en tenant compte de leurs avis et en atténuant leurs inquiétudes. Dès lors, à elle de mettre en œuvre ce qui lui semble opportun, en temps voulu, dans le cadre de cette démarche.

Fort des constats ci-dessus, c'est avec enthousiasme et à l'unanimité que la commission propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis 656/22.

Décide :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement et de modernisation de l'éclairage public
- Article 2 : **d'accorder** un crédit d'investissement de CHF 675'000.- TTC ; le compte no 9144.21 est ouvert au bilan à cet effet;
- Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;
- Article 4 : **d'amortir** cet investissement par le compte no 431.331, sur une durée maximale de 20 ans, la première fois au budget 2023.

Grandson, le 6 décembre 2022

La présidente

